



Procès-verbal du conseil d'école

du lundi 5 novembre 2019

Présents

Madame F-, première adjointe au maire.

Les parents élus :

Monsieur F- (Titulaire)
Madame E- G- (Titulaire)
Monsieur L- (Titulaire)
Madame Fr- (Titulaire)
Monsieur N- (Titulaire)
Madame J- (Titulaire)
Monsieur F- (Suppléant)

Les enseignantes :

Madame Y- (Directrice)
Madame B-
Madame F-
Madame L-
Madame M-
Madame L- M-

Secrétaires de séance :

Madame L- M- et Monsieur F-

Absents excusés

Monsieur T-, Maire de Saint Gilles
Madame M--L-, Inspectrice de l'éducation nationale
Madame G- (enseignante)
Monsieur L- (Parent suppléant)
Madame L- (parent suppléante)

Début de séance : 18h

1. Installation du conseil d'école

La participation aux élections des parents au conseil d'école a été de 54,87 %. Elle était de 45,28 % l'année dernière, soit une hausse de 9,59 points.

Il y avait une seule liste avec 8 parents à se présenter, il y a donc 6 parents titulaires élus et 2 parents suppléants.

Le quotient électoral est de 25.33. Il y a eu 169 votants pour 308 inscrits (139 votants pour 307 inscrits l'année dernière). 17 bulletins blancs ou nuls et 152 suffrages exprimés.

Chaque parent élu s'est présenté.

2. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent

Le procès-verbal du conseil d'école du lundi 17 juin 2019 est approuvé à la majorité. (neuf votes pour, trois abstentions)

3. Fonctionnement du conseil d'école

Un rappel des règles de fonctionnement du conseil d'école a été fait :

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et non sur des situations d'élèves en particulier.

- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre de voir tous les points inscrits.
- Seule la présidente du conseil d'école peut inviter une personne extérieure. En tant que tel, elle ne saurait refuser les propositions d'invitation, mais souhaite en avertir les membres du conseil d'école avant la réunion, afin que chacun se prépare en toute connaissance de cause. L'envoi d'un avenant à l'invitation permet d'informer de la présence d'une personne supplémentaire et / ou de la modification de l'ordre du jour.
- Le secrétariat est assuré par une enseignante, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat.
- Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- La diffusion vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
 - un envoi par mail aux membres du conseil
 - un affichage grand format sur le tableau d'affichage et dans le hall
 - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent (information par mail)
 - un affichage sur le site internet de l'école de manière anonymée.
- Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école. Une adresse mail a également été mise en place pour permettre aux parents d'élèves d'échanger avec les représentants : cematernelle35@gmail.com

Nous n'avons plus de Directrice Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) sur l'école.

4. Date des prochains conseils d'écoles

Les prochains conseil d'école auront lieu les lundis 9 mars et 22 juin 2020 à 18h

5. Le règlement intérieur de l'école

Seul le paragraphe 2 a été modifié suite à la loi du 28 juillet 2019 sur l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans

Elle concerne les enfants ayant 3 ans ou plus à compter du mois de septembre de l'année de leur 3 ans. (Les TPS ne sont pas concernés par l'obligation d'instruction)

Règlement intérieur 2018 2019 :

2. Fréquentation et obligation scolaire

2.1. École maternelle

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une bonne fréquentation, souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant. A défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par la directrice, qui aura, préalablement, à sa décision, réuni l'équipe éducative.

Règlement intérieur 2019 2020 :

2. *Fréquentation et obligation scolaire*

2.1. *École maternelle*

Selon l'Article L131-1 du Code de l'Education, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans. Conformément à l'article 63 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, ces dispositions entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une bonne fréquentation scolaire.

Le règlement type départementale n'ayant pas encore été modifié suite à la loi du 28 juillet 2019 sur l'abaissement de l'obligation scolaire à 3 ans, ce paragraphe pourra de nouveau être modifié en fonction des demandes de l'inspection académique.

Le règlement intérieur de l'école a été approuvé à la majorité (une abstention). Il sera distribué aux parents d'élèves avec accusé de réception et affiché dans l'école maternelle.

6. Utilisation des locaux scolaires :

L'association Gym'môme utilise les locaux scolaires hors du temps de classe les mardis et les jeudis soir.

7. Effectif et organisation pédagogique de l'école

Il y a actuellement 11 TPS, 51 PS, 49 MS et 51 GS soit 162 élèves scolarisés à l'école. 4 élèves sont arrivés depuis la rentrée scolaire. Il n'y a eu aucun départ.

En septembre 2018 les effectifs étaient les suivants : 10 TPS, 44 PS, 53 MS et 59 GS soit 166 élèves.

Les effectifs sont en très légère baisse par rapport à l'année dernière. Il y a eu une fermeture de classe.

Les élèves sont répartis sur 6 classes multi-niveaux. Cela représente entre 26 et 28 élèves par classe.

8. Le projet d'école 2016-2020

Le projet d'école est commun avec l'école élémentaire.

Les deux grands axes sont les suivants :

Axe de progrès 1 : Favoriser la compréhension pour tous les élèves (réalisation de référentiel de vocabulaire qui suivra l'élève en GS et au CP, développement de la conscience phonologique dès le cycle 1...)

Axe de progrès 2 : Éveiller la curiosité et l'envie d'apprendre (le cahier de l'écolier de la PS au CM2, favoriser les interactions entre les élèves d'âges différents : classes multi-âges et liaison GS/CP, sortie scolaire...)

Il y a également 3 volets complémentaires : Le parcours éducation artistique et culturelle (ex. exposition des œuvres de l'année, visite de musée...), le parcours citoyens (avec notamment apprentissage des règles de vie) et le volet numérique (découverte de l'outil informatique dès la PS)

Il doit normalement être réécrit cette année.

9. Mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont organisées sur le temps du midi, de 13h20 à 13h50.

Les enseignantes travaillent avec un petit groupe d'élèves, de 2 à 9 enfants. Ces activités peuvent être de l'aide au travail personnel, ce n'est pas le cas en maternelle, de l'aide aux élèves en difficulté ou des activités en lien avec le projet d'école.

Cette année Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) nous a demandé d'axer les APC sur la lecture, le langage et la compréhension,

Les enseignantes de l'école ont mis en place lors de la première période des APC pour faciliter l'accueil des plus petits entre le temps de repas et le temps de sieste en participant à la préparation au couchée.

A partir de la deuxième période, les APC vont concerner en priorité les Grandes Sections avec pour commencer des évaluations en langage. Au fil de l'année, les Moyennes Sections pourront également y participer.

Les parents sont informés dès lors que l'enfant est concerné par les APC. Pour les enfants qui déjeunent à domicile, ils sont accueillis à 13h20 par l'enseignante.

10. Les projets pédagogiques de l'année

- **Festivités de Noël**

L'école accueillera le spectacle "le Noël des animaux" réalisée par le petit théâtre populaire portable, le lundi 16 décembre. Il s'agit d'un spectacle de marionnettes. Il y aura deux représentations pour le confort des enfants.

Un goûter de Noël sera organisé par l'Association des Parents d'Élèves (APE) le vendredi 13 décembre durant l'après-midi. Les élèves seront réunis dans la grande salle pour la visite du Père Noël. Chaque classe a commandé 3 cadeaux. Le goûter sera ensuite pris dans chaque classe. Le nombre d'élèves étant assez important, il devient difficile de faire un goûter commun dans de bonnes conditions. Nous avons adopté cette organisation depuis deux ans et elle est beaucoup plus sereine pour les adultes comme pour les enfants.

Ces deux actions sont financées par L'APE (Association des Parents d'élèves).

- **Ludothèque Mordelles**

Le partenariat avec la ludothèque de Mordelles est renouvelé. Des animatrices de la ludothèque de Mordelles viennent encadrer des activités jeux de société avec les élèves de moyenne et de grande sections, elles apportent également des jeux de constructions, des jeux d'imitations et des déguisements. Chaque classe assistera à deux séances.

- **Bibliothèque municipale**

Les animations à la bibliothèque de Saint-Gilles continuent cette année pour le plus grand bonheur des enfants. Les élèves vont une fois par période à la bibliothèque. Nous avons commencé avec une séance d'emprunts de livres où Madame R-, bibliothécaire, a présenté aux élèves les différents types de documents disponibles à la bibliothèque. Durant la deuxième période, les élèves assisteront à une animation sur « un hiver blanc ». Les séances alterneront entre emprunts et animations à chaque période.

- **Sorties scolaires**

Toutes les élèves de Moyennes et grandes sections iront assister à une animation sur « un arbre à toucher, à sentir, à écouter ? » à l'écomusée de la Bintinais durant le mois de novembre. Ces sorties sont financées par le budget transport de la mairie en grande partie (104,56 €) et par l'APE (19,44 €).

La sortie de fin d'année n'est pas encore choisie. Nous envisageons la venue d'un illustrateur dans l'école. Nous avons fait une demande de financement auprès de l'APE et sommes en attente de leur réponse. En fonction de ce projet, nous verrons quelle sortie peut être envisagée pour la fin de l'année scolaire.

Les sorties concernant les MS et les GS sont encore à déterminer. Des demandes sont en cours concernant la semaine du jardinage (animations dans les jardineries). Il pourra également y avoir des sorties dans l'un des musées de Rennes d'organisées durant les après-midi

- **Liaison Maternelle / Élémentaire**

Des échanges ont été mis en place avec certaines classes d'élémentaire après le lever de sieste des petits.

Des activités seront organisées avec les enseignants de CP en fin d'année scolaire pour faire découvrir les classes de CP aux GS. Sur le même temps, les CP viendront montrer aux MS ce qu'ils ont appris durant l'année.

- **Mamies lectrices**

Une mamie lectrice par classe vient une fois par semaine pour lire des histoires aux élèves. Nous avons une nouvelle bénévole qui est arrivée cette année.

Un groupe d'élèves reste dans la classe avec la mamie lectrice et le reste de la classe va à la bibliothèque de l'école pour emprunter des livres.

- **La semaine des arts**

Les enseignantes espèrent pouvoir continuer à exposer le travail de tous les élèves des deux écoles en fin d'année.

11. La sécurité à l'école

Le PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) est partagé en deux points : les risques majeurs et le PPMS attentat intrusion.

Le premier est à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe.

En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école.

En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures.

Le deuxième est à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Pour ce deuxième PPMS, il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été fait durant la semaine 14 au 18 octobre dans chaque classe : Les enfants ont joué au « jeu des lutins de l'école ». Les enfants se sont cachés et sont restés silencieux.

Des alarmes ont été installées dans les classes pour pouvoir faire le deuxième exercice. Elles sont différentes de l'alarme incendie, elles sont à la fois lumineuses et sonores. L'école sera évacuée en totalité (maternelle et élémentaire) vers le square du restaurant scolaire. Un exercice « fuite » sera fait au cours du mois d'avril.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu le 30 septembre.

12. Investissements et subvention de la mairie pour l'année 2019.

La municipalité a accordé 6826,76 € à l'école maternelle pour l'achat des fournitures scolaires, des livres et pour les transports collectifs dont un budget exceptionnel de 500 € pour renouveler le fond de livre de la BCD.

- **Investissements**

- Une nouvelle structure de motricité, la précédente ayant été endommagée par l'animateur de l'association gym'môme. Le dossier n'a pas beaucoup avancé en raison de l'absence de la directrice et de la complexité du dossier.

Pour rappel, toute la structure doit être changée car elle n'est pas aux normes d'aujourd'hui, il ne peut donc pas y avoir de travaux de réparation réalisés dessus. Le devis se monte à 7 500€. La mairie a octroyé un budget d'environ 2500 € initialement dans le but de réparer la structure. Cela n'étant pas envisageable, Madame F-, adjointe au maire, nous informe qu'il est possible d'envisager un report de ce budget sur l'année 2020. Ce budget pourra peut-être augmenter en fonction des besoins.

- Un budget exceptionnel de 500 € pour renouveler le fond de livres de la bibliothèque. Ils viennent d'être achetés par des enseignantes de l'école et vont être mis en circulation dès qu'ils seront couverts et munis de code-barres.
- Installation de placards en hauteur dans la classe 3 identique à ceux de la classe 8.
- Un budget de 900 € pour investir dans des banquettes et des tapis a été alloué,
- Des casques audio et des répartiteurs pour créer des coins audio dans les classes
- Un minifour pour les ateliers cuisines.
- Un budget pour investir dans des ustensiles de cuisines (plats, saladiers, couverts, fouets ...)
=> les demandes de devis sont en cours pour ces quatre demandes.

- **Travaux réalisés**

- Remplacer les éviers des classes 3, 4 et 5.
- Installation de placards en hauteur dans la classe 3.
- Rénover les trois marches en bois à la sortie de la cour de récréation en direction du restaurant scolaire.
- Installation de jardinières à but pédagogique.

- **Travaux non réalisés et investissements non accordés :**

- Un photocopieur pour la maternelle : actuellement, 17 classes utilisent le photocopieur qui est commun à l'élémentaire et à la maternelle, le photocopieur a été changé mais il n'y en a toujours qu'un seul pour les deux écoles.
- Du petit matériel pour la salle de motricité.
- La réfection des revêtements muraux des classes 7, 8 et 9. Au moins refaire les peintures des boiseries et les tapisseries des bas de mur et nettoyer les parties plastifiées.
- En commun avec l'école élémentaire, la réfection du sol de la bibliothèque.

La mairie cherche une solution pour remplacer une table d'extérieur en bois par une table conçue avec des matériaux plus durables.

Cette liste est non exhaustive. L'équipe pédagogique n'a pas encore fait remonter ses demandes pour le budget 2020.

13. Projet d'extension de l'école

Les travaux devaient commencer en novembre 2019. Les appels d'offres ont été faits pour les onze lots. Trois des lots (Charpentes, étanchéité et carrelage) sont infructueux et de nombreux lots sont nettement supérieurs aux budgets annoncés par l'architecte.

Une relance d'appel d'offre a été faite avec une programmation des travaux en juin, la mairie espère qu'avec des prévisions de délais plus long, les entreprises soient plus disponibles. Les réponses à l'appel d'offre sont attendues pour la mi-janvier.

Fin de séance : 19h30